

■ LE CHESNAY

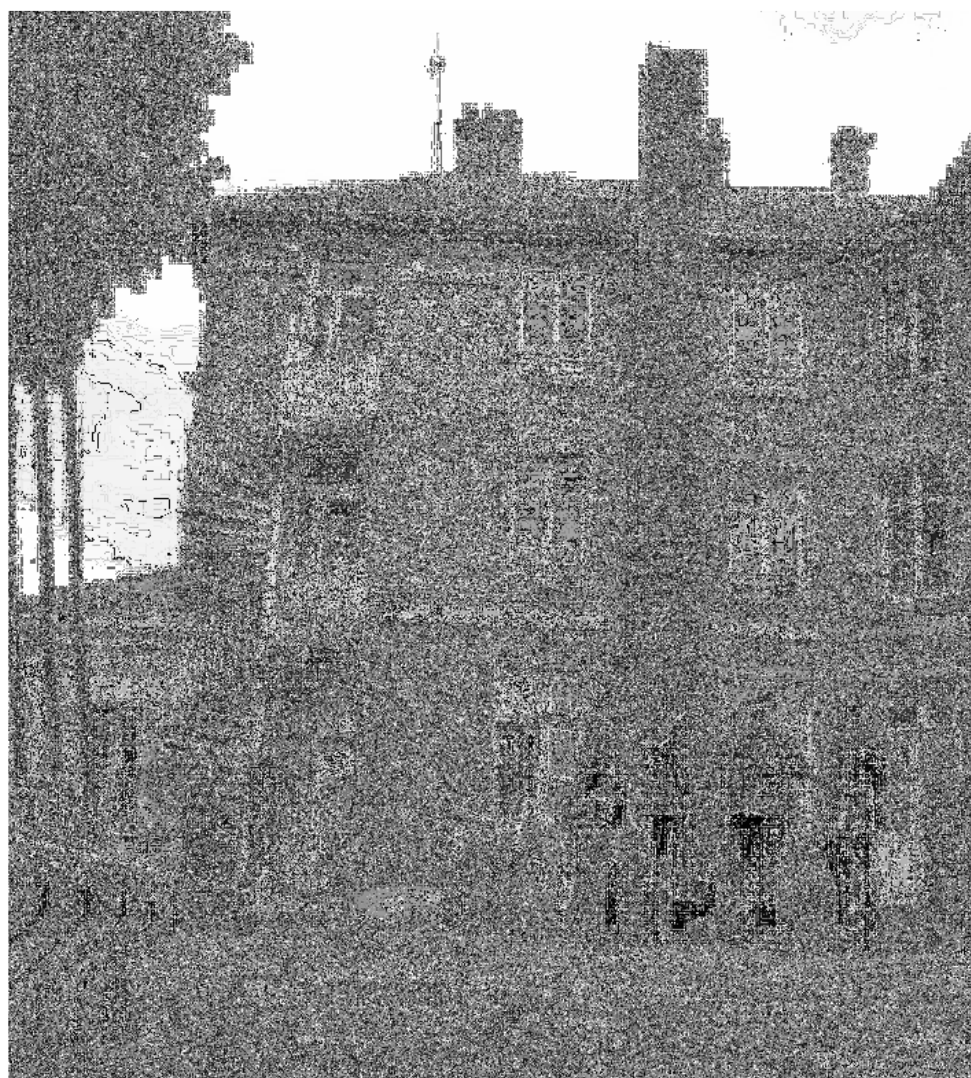
Centre des migrants : le préfet recule mais n'abandonne pas

Inquiétude. Sa lettre n'est pas un point final à un épineux dossier. Ce vendredi 20 mai, le préfet des Yvelines a informé les maires du Chesnay et de Versailles qu'il n'allait pas « activer » la Plate-forme d'accueil pour les demandeurs d'asile (Pada) située rue Laurent-Gaudet. Elle était prévue à la frontière des deux villes et à vingt mètres de la prestigieuse école privée Saint-Jean-Hulst. La nouvelle a presque calmé le vent de colère et d'indignation qui a soufflé pendant une semaine sur les deux communes.

La zizanie autour de la Pada a commencé le mardi 17 mai. Ce jour-là, une centaine de riverains attend de pied ferme le secrétaire général de la préfecture des Yvelines. Ils viennent d'apprendre que la Pada, qui doit remplacer celle de Limay, va ouvrir dans les anciens locaux utilisés par des étudiants en biologie. Ils ne décolèrent pas.

Sécurité : tout se dit en ton nom

Le maire du Chesnay, Philippe Brillault, improvise une réunion publique sur le bitume. Tous interrogent longuement Julien Charles et le directeur de l'association Coallia. Ils apprennent que le site pourrait ouvrir dès le mardi 24 mai. Chaque lundi, une soixantaine d'hommes originaires du Tibet, du Maroc et du Soudan devraient s'y présenter pour préparer leur rendez-vous en préfecture. Pendant la semaine, ils pourraient bénéficier d'une boîte postale ou d'un accompagnement social.



Le Chesnay - rue Laurent-Gaudet : le centre d'accueil pour les demandeurs d'asile ne verra finalement pas le jour dans les anciens locaux de l'Université.

Dès cet instant, les réactions

les plus vives se font entendre. À commencer par celle de Fabien Bouglé, élu d'opposition du groupe Versailles Familles Avenir : « Quelle sera la responsabilité du préfet lorsqu'il y aura des agressions, des vols et des viols ? C'est lamentable. »

En écho, la voix de François Simeoni (FN) dénonce « une immigration non souhaitée et imposée aux enfants qui se déplacent dans ce secteur ». Les réseaux sociaux s'enflamment. Chacun y déverse des positions parfois radicales, toujours diamétralement opposées. Dans un communiqué *Les jeunes socialistes des Yvelines* apportent leur soutien au projet. La Ligue des droits de l'Homme hausse le ton. Elle transmet les déclara-

tions à son service juridique « pour les examiner en vue d'éventuelles poursuites judiciaires ».

« Absence de concertation »

Dans la foulée, Philippe Brillault exige des garanties. Il devra y avoir une caméra de surveillance qui filme en direct, des patrouilles jumelées entre la police municipale et nationale. Le centre ne pourra être que temporaire. « La convention signée jusqu'en octobre 2017 n'ira pas au-delà ». Il n'estime pas seulement avoir été pris au dépourvu, mais également avoir été « abusé ».

De son côté, le maire de Versailles, François de Mazières n'hésite pas à parler de « dys-

ON SE POSE CES 2 QUESTIONS

Pourquoi la préfecture a-t-elle choisi ce site en particulier ? Tout le monde s'est posé la question. La réponse est plus ou moins évidente.

Selon nos informations, la préfecture recherchait un bâtiment inoccupé non loin du hall où elle accueille les demandeurs d'asile, avenue de l'Europe, à Versailles. Le conseil départemental a livré une liste de sites inoccupés. Celui de la rue Laurent-Gaudet en faisait partie. Il n'était plus occupé par l'université et en vente depuis deux ans.

Le préfet a tranché. Les travaux ont été lancés : pose d'une grille verte de séparation de la cour, peintures et menuiseries. Les meubles devaient arriver cette semaine. Le raccordement téléphonique avait été commandé.

Y a-t-il eu une volonté de porter préjudice aux deux communes en déclenchant un tel tsunami ?

Le conseil départemental l'a assuré : « Il ne s'agissait nullement d'un acte de nuisance à l'encontre des maires du Chesnay ou de Versailles. Nous allons regarder si d'autres locaux sont libres pour les proposer au préfet ».

fonctionnement de l'État ». Il dénonce « l'absence de concertation ». Lui aussi s'inquiète de la sécurité comme de la circulation dans les rues étroites du quartier.

Jeudi soir, élus et habitants ne s'endorment que d'un œil. Seul l'établissement Saint-Jean-Hulst s'endort. Marie-Hélène Delouis demande des gages en matière de sécurité. Celle qui dirige les 2 400 écoliers appelle à la paix. « On demande à chaque chrétien d'être charitable. Je ne vais donc pas souhaiter que cette Pada soit éloignée de mon établissement pour qu'elle se rapproche d'un autre. Je ne suis pas inquiète pour l'avenir. »

Ce n'est pas terminé

Au quatrième jour, une avancée significative est faite. Le préfet, Serge Morvan, se montre « sensible aux arguments soulevés ». Il s'affiche « soucieux de la bonne intégration de cette structure dans son environnement ». Et il fait machine arrière tout en prévenant qu'il va « rechercher une nouvelle implantation dans l'agglomération versaillaise ou à proximité immédiate ».

Satisfait de cette décision,

Philippe Brillault s'avoue soulagé : « Le préfet a été pertinent et intelligent. Je vais l'aider à trouver des locaux dans le périmètre de Versailles Grand Parc. Le président du conseil départemental, Pierre Bédier, est d'accord pour travailler en pleine collaboration. » François de Mazières lui emboîte le pas : « Nous allons prendre le temps de travailler sur le choix d'un autre lieu. En fait, ce qui a compliqué les choses, c'est l'appel d'offres lancé par l'Etat. Il l'a été au niveau national pour chaque département. Dans les Yvelines, c'est l'association Coallia qui l'a remporté. Cette association était installée à Versailles mais a souhaité se réorganiser et s'est installée à Limay. »

L'endroit n'est pas des plus judicieux : loin de la ville préfecture, désormais soumis à des problèmes de squats, de vagabondages, de violences.

Certains demandeurs passent ainsi la nuit du dimanche au lundi dehors pour être les premiers à obtenir le ticket ouvrant les portes de la préfecture.

Lundi, la préfecture n'a fait aucune déclaration supplémentaire sur le sujet.

F. Desserre

Vers un autre site...

Le projet de Plate-forme d'accueil pour les demandeurs d'asile n'est que suspendu. Le préfet a bien indiqué dans son courrier qu'il allait rechercher un nouveau site. Ce futur endroit devra répondre à plusieurs contraintes : proche du centre de Versailles, presque prêt à fonctionner.

Fabien Bouglé avait émis l'idée des Mortemets, à la sortie de Versailles, lors de la manifestation publique du mardi 17 mai. François de

Mazières ne se rallie pas du tout à ce plan. « Oui, le centre accueille des réfugiés. Il est géré par la Croix-Rouge qui y fait un excellent travail, dans l'efficacité et la discrétion. Il faut préserver cela. Et le préfet a répondu que cela serait compliqué, d'autant que les militaires vont en avoir besoin pour le 14 Juillet ». Un élément de date qui indique clairement l'urgence de la décision.

RESF appelle à la sérénité

Souvent au contact des demandeurs d'asile, le Réseau éducation sans frontières, espère désormais qu'une « nouvelle localisation soit trouvée le plus rapidement possible (...) bien adaptée pour l'attente et pour le fonctionnement, facilement accessible en transports en commun. Nous souhaitons que la

future installation se fasse dans la sérénité et qu'il soit bien expliqué ce qu'est une Pada et quel est son fonctionnement ». RESF a également salué la réaction de Saint-Jean-Hulst à l'annonce de la Pada. « Ils voulaient proposer d'organiser, avec des lycéens, un service de café le matin, avant le début des cours ».

Qui est l'association Coallia ?

Coallia, anciennement Aftam, a été fondée en 1962. Son personnel est spécialisé dans des secteurs aussi divers que complémentaires. Aujourd'hui, l'association regroupe plus de 2 000 salariés qui interviennent dans quatre grands secteurs d'activité : l'habitat social adapté, l'hébergement social, la promotion sociale (formation professionnelle et accompagnement social), le médico-social (personnes âgées et adultes handicapés). Elle est présente dans douze régions et 28 départements.

Les missions de Coallia, qualifiées d'intérêt général et d'utilité sociale au sens de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, sont orientées vers l'accueil, l'hébergement, les actions éducatives et de formation, les actions d'intégration, d'assistance et d'accompagnement social des personnes et des familles. Le respect des droits et libertés des usagers est au centre des dispositifs d'accueil.

▲ Source : www.coallia.org